

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

- n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires demandant au Conseil communal de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux

M. Bernard Dupré (UDC) résume le postulat en ces termes:

"L'objectif de ce postulat est de demander au Conseil communal, d'une part, de mettre à la disposition du public ses propres parkings situés en ville et, d'autre part, d'entreprendre toutes les démarches possibles pour que les responsables du Canton fassent de même avec les nombreuses places de parc situées en ville de Fribourg et relevant de leur sphère de compétence. Cette mesure permettrait aussi de réduire la pollution créée inutilement par les nombreux automobilistes et contribuables en quête d'un endroit pour se garer. Elle serait également un signe fort adressé aux commerçants et aux restaurateurs de notre ville."